Publication / L'obligation de soins en psychiatrie

L'obligation de soins en psychiatrie

Par Shirin Hatam, chargée des questions juridiques chez Pro Mente Sana Suisse romande, Lettre trimestrielle N° 64, Genève, 2014, 4 pages

Cet article fait le point sur les soins sous contrainte lors d'une entrée volontaire en hôpital psychiatrique, lors d'une perte de discernement, lors des trois jours de rétention prévu par le code civil, lors de traitements en urgences et, finalement, lors des Placements à des fins d'assistance. Extrait de la conclusion :

« Le Placement à des fins d'assistance (PAFA) ne peut poursuivre qu'un but de protection, de secours et de re?confort. De ce simple fait, le soin contraint doit e?tre compris comme un moyen d'aider une personne qui souffre et non comme celui de la contraindre a? faire ce que l'on estime bien pour elle. Pour respecter la loi, le soin contraint ne doit pas ane?antir le but d'assistance qu'il est cense? poursuivre. Or, l'objectif d'assistance ne peut en aucun cas e?tre atteint par des soins perc?us comme malintentionne?s ou agressifs par un patient qui mettra ensuite toute son e?nergie a? les fuir. On sait depuis longtemps que transgresser la volonte? connue d'un patient discre?dite la capacite? de secours de l'institution et peut avoir pour re?sultat de?sastreux de de?tourner des personnes en de?tresse des ressources pre?vues pour elles. Il en de?coule que la poursuite du but d'assistance ne peut pas se faire dans la ne?gation de la volonte? connue d'une personne place?e dans une institution en raison de sa souffrance.

Dans cette perspective, la liberte? de choisir soi-me?me le traitement ne doit pouvoir e?tre limite?e que lorsqu'il n'existe aucun autre moyen permettant d'atteindre le but d'assistance du placement. Le choix du patient doit pre?valoir chaque fois que possible. Dans tous les cas ou? le respect de sa volonte? permet d'atteindre le but de protection et d'assistance que vise le placement, il faut s'en tenir a? cette volonte?. »

L'article complet dans la Lettre trimestrielle en format pdf